



Compte rendu réunion biplaceurs CVL du 20 mai 2016

Membres présents : Richard DEHAIES, Clémence LAURENT, Thierry GOILLER, Olivier NEILZ, Wilfried LEGER, Thierry EPAILLARD, Jacques FRESNE, Nathalie FRESNE, Curt KNABE, Bruno FIEVET, Alain ROBERT, Sylvain CHOFFEE, Charlotte (NOM ?), Frédéric DEVAUX.
Excusés : Olivier DELANNOY, Denis CHOURAQUI

Lieu: Bâtiment Camp Maneyrol
Début de séance 18h15 fin de séance 20h30

Ordre du jour : Suite à des échanges par email entre les pilotes biplaceurs de CVL relatifs à des divergences sur les modalités de pratique des biplaces "payants", la présente réunion a pour objet de clarifier la situation et d'apaiser les tensions qui en ont résulté. Un relevé de décision doit permettre d'afficher une position consensuelle.

Les conflits de personnes entre lesquelles le ton est monté ne sont pas abordés, les intéressés étant invités à se parler face à face et à dissiper leurs tensions non justifiées (liées au mode pernicieux de communication inhérent au courriel).

Nathalie FRESNE (Vice-présidente de CVL) distribue des copies de quelques documents officiels pour éclairer nos débats:

- Extrait (pages 15 et 16/34 du document FFVL "2016 -8b- Fasc aspirant biplaceur parapente.pdf" (ci-joint)
- Bilan comptable 2015 de CVL présenté à l'AG 2015 du 05 décembre 2015 (Bilan comptable 2015.pdf ci-joint)

Les débats portent pour commencer sur le caractère "lucratif" de l'activité biplace à CVL, notamment sa part dans les activités de l'association vis à vis des activités non lucratives. Le montant exceptionnel des recettes de biplace en 2015 (cf bilan comptable de l'association) attire l'attention. Il doit cependant être mis en perspective avec le montant des dépenses que représente la possession de 5 biplaces complets par CVL (amortissement estimé grossièrement à 1000€/an x biplace). Enfin, les activités non lucratives n'apparaissant pas dans le bilan comptable puisqu'elles ne sont associées à aucune dépense/recette, il est par conséquent difficile de ne se baser que sur ce dernier.

Concernant l'annonce de la possibilité de faire un biplace sur le site Internet de CVL, il semble que certains professionnels trouvent qu'elle ressemble à s'y méprendre à de la publicité. Nous devons donc prêter attention aux termes pour lever toute ambiguïté.

Une autre question est soulevée à propos des biplaces "non payants" effectués avec les biplaces de CVL pour des passagers invités par les biplaceurs (famille, amis, etc...). Ces biplaces "gratuits" entrent sans aucun doute dans le cadre de l'objet de l'association mais les limites du choix des invités et le coût du matériel nécessitent de clarifier notre position.

A cette occasion il est rappelé que le maintien à jour des carnets de vols des biplaces de CVL est primordial et de la responsabilité de chaque pilote qui utilise un biplace CVL. C'est le seul moyen de suivre l'usure et l'entretien du matériel et aussi de comptabiliser précisément les vols "non payants" et les recettes. (En cas d'accident, des carnets de vols non tenus à jours offriraient une très mauvaise image de la gestion des biplaces par CVL avec probablement de graves conséquences). Il est impératif que tous les pilotes biplaceurs CVL s'astreignent à compléter scrupuleusement les carnets de vol des biplaces qu'ils utilisent.

Enfin, il avait été accepté par le CD que CVL pouvait participer à un pot de fin de journée après une grosse journée où plusieurs membres de CVL s'étaient investis dans l'activité biplace (pilotes, assistance déco/atterro, accueil et règlement des passagers,...). Un plafond avait cependant été instauré à 20% des

recettes de la journée et l'obligation de produire des justificatifs des dépenses pour le trésorier afin que ces frais soient officiels et transparents.

Des débats passionnés ont lieu à propos de ces divers sujets et il semble illusoire de pouvoir mettre tout le monde d'accord dans la mesure où la position de chacun dépend de sa propre appréciation des limites de l'interprétation de ces règles.

Un consensus est cependant établi sur les points suivants:

- les pilotes biplaceurs de CVL sont tous honnêtes et pilotent de façon totalement bénévole, sans tirer le moindre profit. Ils n'ont qu'un seul objectif : faire découvrir l'activité au plus grand nombre en incitant leurs passagers à se diriger vers les écoles de parapente pour apprendre à voler par eux-mêmes.
- La qualif bi-placeur est une étape dans le cursus de formation FFVL qui suit le brevet de pilote confirmé et CVL, comme la FFVL, encourage ses membres à suivre ce cursus.
- CVL accorde la plus grande importance à ne pas faire de concurrence aux professionnels et pense avoir toujours fait la preuve de cette attitude lorsque des professionnels sont présents sur les sites de vols. Les professionnels le plus souvent présents sont ceux d'Elémentaire et la cohabitation avec l'équipe de Claude BELLESSORT se passe très bien. Les autres professionnels sont accueillis sur nos sites comme nous accueillons Claude : Aiguillage des passagers non-inscrits pour voler avec CVL ce jour, vers le professionnel et assistance au déco/atterro, le cas échéant.
- La ponction sur les recettes de la journée pour le " pot de fin de journée " prête à confusion. CVL doit revenir sur cette décision pour bien séparer ce qui relève des recettes de biplaces et ce qui relève de la promotion des moments de convivialité entre les membres des CVL (pas seulement les biplaceurs).

Le relevé de décision suivant est donc proposé:

1/ Publicité:

Le texte de la page du site doit être revue pour éviter toute ambiguïté et risque de qualification de publicité.

Actuellement:

Fonctionnement du baptême

Vous souhaitez découvrir les sensations de voler librement au grand air, Cotentin Vol Libre peut vous proposer des vols en biplace.

Les baptêmes s'effectuent strictement dans un cadre associatif et sont réalisés par des pilotes bénévoles ayant reçus une formation reconnue par la Fédération Française de Vol Libre.

...etc

Proposition (**à valider !**)

Fonctionnement du baptême

Des vols en biplace avec différentes formules (baptême, et autres) sont possibles dans la région avec des professionnels : Ecole Plaine altitude (<http://www.plaine-altitude.com/>) à Clécy St-Omer, école Elementaire (<http://www.elementaire-basse-normandie.fr>) à Port-en-Bessin, et Adrien Valognes (<http://www.manche-parapente.fr/>) basé à Granville.

Notre club permet de faire un baptême en parapente biplace dans le cadre associatif et donc sans but lucratif et sans faire ni concurrence aux professionnels, ni de publicité. Ces vols en biplace sont réalisés par des pilotes bénévoles ayant reçu une formation validée par la Fédération Française de Vol Libre.

...etc

Il est vrai que cela revient à faire de la publicité pour les professionnels locaux, mais quelle meilleure parade pour éviter qu'ils nous reprochent de faire de la publicité pour des biplaces avec CVL? Par ailleurs, les gens qui veulent voler dans le Nord Cotentin s'adressent à nous, l'expérience montre que nous ne manquons pas de demandes !

2/ Ponction de fin de journée:

La totalité des recettes des biplaces va à CVL via le trésorier Olivier NIELZ (de préférence règlement par chèque à l'ordre de CVL).

En cas de pot de fin de journée, chacun règle ses consommations et conserve le justificatif. Une demande peut ensuite être adressée au Comité Directeur qui arbitre la participation éventuelle de CVL à ces frais,

au titre de soutien aux évènements conviviaux entre adhérents. Ces dépenses de l'association apparaissent officiellement dans une ligne comptable distincte de celle des recettes de biplaces.

3/ Présence de professionnels sur nos sites;

CVL continue à se comporter comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Tous les professionnels sont accueillis avec la plus grande bienveillance. Les passagers inscrits et convoqués par CVL volent avec CVL (de préférence règlement par chèque à l'ordre de CVL). Tous les autres sont orientés vers le professionnel présent sur le site.

4/ Contribution de l'activité biplace à CVL:

- CVL possède actuellement 5 biplaces complets : Paratech, BiGolden 2, Sweet, Kuat, BiDual avec chacun une sellette pilote et une sellette passager et un secours (plié par CVL) sans oublier les casques passager. (Rappel: nous sommes en train d'essayer d'acheter un bi Beta 5 pour REMPLACER le Kuat). Il appartiendra au CD de confirmer la taille de ce parc à 5 ou pas.
- Rappel: le maintien à jour des carnets de vols par les pilotes biplaceurs est impératif. Il permet en outre de comptabiliser les biplaces "non payants" dans les bilans de fin d'année.
- le règlement par chèque à l'ordre de CVL est à privilégier
- CVL encourage, comme la FFVL, les pilotes confirmés à s'engager dans la poursuite de leur cursus et dans la qualif biplace.

Octeville, le 21 mai 2016

Richard DEHAIES, président de Cotentin Vol Libre,

Bruno Fiévet, secrétaire

PJ: - 2016 -8b- Fasc aspirant biplaceur parapente.pdf
- Bilan comptable 2015.pdf

Copie : - Comité Directeur de CVL
- biplaceurs CVL